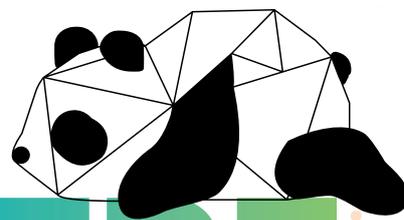
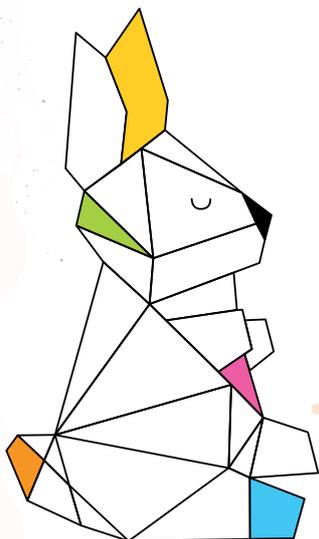


RLV



LETTRE DU RELAIS

Janvier - Avril 2024



RLV

**RIOM LIMAGNE
& VOLCANS**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

INTRODUCTION

Une année 2023
bien remplie...



Qui laisse place à 2024.

Belle année à tous !

FESTIVAL DES BALADES D'AUTOMNE



Malgré un temps changeant et humide, nous avons pu explorer de nouveaux parcours pour poussettes et petites jambes. L'occasion de faire de nouvelles rencontres...et de belles découvertes...
Que ce soit à Charbonnières les Varennes, Chappes ou Riom, les circuits proposés par les Assistants Maternels ont été appréciés de tous !
Tout autant que le goûter à l'arrivée, proposé également par les Professionnelles organisatrices de ces rencontres.

Chappes

Il y avait plus de 80 enfants inscrits la veille... mais la pluie régulière et dense qui est tombée jusqu'à 9h15 a découragé beaucoup de monde ! Au final, le temps fut clément et les flaques nombreuses, les 14 enfants présents peuvent en témoigner

Charbonnières les varennes – Douhady

Un circuit dans un cadre agréable qui a été particulièrement apprécié malgré le vent !
13 adultes étaient présents : 6 assistants maternels, 3 grands-parents, 4 parents et 16 enfants

Riom

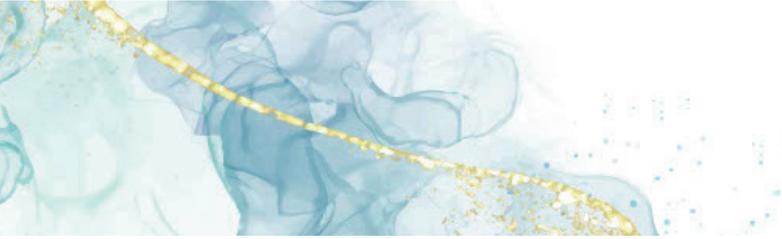
C'est la balade qui a rassemblé le plus grand nombre de personnes. Le temps alternait entre nuages et éclaircies...

73 personnes, adultes et enfants, ont participé.

Rendez-vous pour les prochains repérages à la fin du printemps 2024. Tout Assistant Maternel qui souhaite proposer un parcours est le bienvenu car il reste de nombreux coins du territoire à explorer !



SEMAINE DES ASSISTANTS MATERNELS



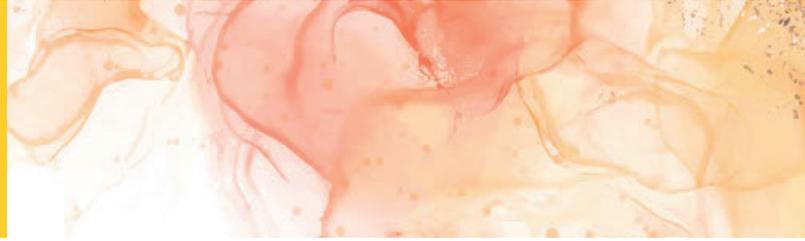
Chaque année, la Journée Nationale des Assistants Maternels a lieu le 19 Novembre.

En 2023, le Relais Petite Enfance a proposé des actions autour de cette date qui ont permis des échanges riches et variés sur des sujets sensibles liés aux violences intra-familiales et aux douces violences. Nous remercions les différents intervenants qui ont animé les temps proposés aux assistants maternels, aux autres professionnels petite enfance ainsi qu'aux parents :

- Les professionnels du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) Petrina TODOROVA - juriste et Alexia DUCHAMPT- Psychologue.
- Madame Nathalie PEYNET, référente « violences intra familiales » à la Maison Départementale des Solidarités.
- Monsieur Jean EPSTEIN, Psychosociologue, Kinésithérapeute, spécialiste des questions relatives au développement de l'enfant et de l'adolescent.



ÉCHANGES DE PRATIQUES



Ce projet que vous connaissez bien maintenant pour quelques-uns d'entre vous reprend cette nouvelle année 2024 avec un nouveau groupe d'Assistantes Maternelles. L'inscription pour tout le cycle du trimestre permet de partager ses expériences dans le respect du cadre donné au début du projet représenté par ce nuage de mots :

Les 3 dates proposées sont **les jeudis 18/01/2024, 15/02/2024 et 21/03/2024** à 19h30 dans les locaux du Relais Petite Enfance à Ennezat.

Ces échanges ne demandent qu'à être enrichis par l'arrivée de nouveaux participants qui ont besoin et/ou envie de se retrouver entre collègues dans un autre cadre que les ateliers d'éveil.



LES RENCONTRES DE L'AMBÈNE



Comme évoqué dans la dernière lettre du Relais, le service a été contacté par la résidence de l'Ambène (EHPAD) à Mozac pour imaginer un projet intergénérationnel entre les résidents de l'établissement, les assistants maternels et les très jeunes enfants.

Un groupe de 12 assistants maternels a donc répondu présent pour imaginer un projet en co-réflexion avec le personnel de l'établissement (Animatrice, Psychologue, Ergothérapeute).

Ce projet repose sur l'objectif commun aux deux publics concernés : Créer des temps de rencontres et de découvertes.

En effet, créer un projet intergénérationnel ne signifie pas simplement de mettre en présence les enfants et les personnes âgées, mais bien de favoriser l'émergence d'un lien entre les participants permettant une stimulation sociale et cognitive chez chacun d'entre eux.

Dans la perspective de tisser des liens au fil du temps, pour l'année 2024, le projet se définit comme suit :

3 périodes de rencontres (avec 3 groupes différents) :

- la première de Janvier à Avril,
- la seconde d'Avril à Juillet,
- la troisième de Septembre à Décembre

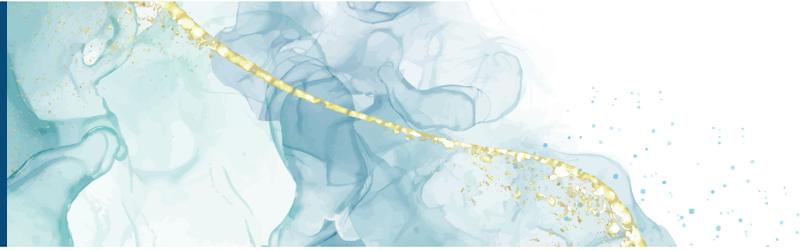
3 « fils conducteurs » :

Le livre et les comptines... ; La découverte de l'environnement extérieur (animaux, balades...) ; les sons, la danse...

Pour l'année 2024, seul le groupe d'assistants maternels inscrits dans le projet depuis le départ pourra participer à ces rencontres. Mais ce projet sera probablement reconduit et permettra l'inscription de chacun.

Les résidents, les enfants et les assistants maternels ont déjà pu se rencontrer lors de l'atelier de Mozac du Lundi 20 Novembre dernier, ainsi qu'à l'occasion d'un goûter de Noël organisé par la résidence de l'Ambène le **Mardi 19 Décembre**.

LES PROFESSIONNELS ET LE JEU



Vers une nouvelle édition du projet les professionnels et le jeu !

Pour rappel, **ce projet a débuté en septembre 2021** après un premier questionnaire. Le service a alors imaginé d'avoir **ce thème commun comme fil rouge des ateliers d'éveil**.

Sur **la première période de ce projet, entre septembre 2021 et juin 2022**, les Assistants Maternels ont pu découvrir la **classification ESAR** : Jeux d'Exercice, Symboliques, d'Assemblage et de Règle. De nombreux temps de manipulation et d'expérimentations des différentes catégories de jeux ont été proposés notamment en s'appuyant sur les prêts de **la Ludothèque La Vache Carrée**, partenaire de ce projet, qui a aussi été présent sur quelques ateliers d'éveil et dans les vidéos publiées sur le Padlet. Un deuxième questionnaire a permis d'envisager la seconde étape de ce projet avec l'envie de poursuivre la réflexion sur l'observation, l'aménagement de l'espace... Et surtout, de prolonger le plaisir de découvrir de nouveaux jeux !



Sur **cette seconde partie, de septembre 2022 à juin 2023**, les découvertes ont plus été axées sur **le cadre ludique** afin de réfléchir sur ce que le jeu apporte à l'adulte (plusieurs rencontres en soirées autour de mises en jeu ont été organisées) ...et **ce que le jeu apporte à l'enfant**. Des expérimentations différentes et variées de cadres ludiques ont été vécues lors des ateliers d'éveil : travail sur **l'aménagement des espaces de jeux**, réflexions et échanges **sur la posture de l'adulte dans le jeu du jeune enfant**. Un troisième questionnaire a donné lieu aux retours suivants : parmi les réponses apportées, des assistants maternels précisent avoir modifié certains de leurs espaces ludiques (roulement de bacs, de jouets, fonctionnement par thématiques...). En grande majorité, les professionnelles répondent apprécier dans ce projet la découverte de nouveaux jeux ou jouets et les nouvelles propositions. Cela rejoint les attentes exprimées pour la suite du projet :

- des outils sur l'observation,
- l'accompagnement de l'enfant dans le jeu libre
- l'aménagement des jeux en extérieur.

Parmi les nouvelles propositions envisagées **dans l'édition de ce projet en 2024**, la constitution d'un groupe de réflexion (voir le tableau des inscriptions) sur les questionnements suivants :

- Comment au quotidien valoriser le travail mené autour du jeu ?
- Comment travailler des outils d'observation ?
- Comment continuer à aménager des espaces de jeux, notamment pour le jeu libre ?

Sur l'année, d'autres approches seront mises en œuvre sur les ateliers d'éveil.

Quel est le SENS
de l'activité pour
chaque enfant ?

Comment en rendre
compte aux parents ?



LE PRINTEMPS DE LA PETITE ENFANCE



Depuis plusieurs années, l'ensemble des acteurs de la petite enfance du territoire de Riom Limagne et Volcans propose aux familles, futures familles, parents, enfants... une matinée d'informations sur les différents services qui leurs sont ouverts.

Après plusieurs programmations, la matinée Petite Enfance avait donné place en 2022 au Printemps de la Petite Enfance.

Ce projet va connaître une nouvelle évolution en 2024 et offrir une action plus large pouvant intéresser l'ensemble des familles et enfants de 0 à 18 ans.

En cours de construction, les assistants maternels intéressés pour se joindre à la réflexion peuvent se faire connaître auprès du Relais Petite Enfance.

Quoi qu'il en soit, rendez-vous à la salle Dumoulin le samedi 16 mars 2024 pour découvrir cette nouvelle formule.



RÉUNION POLE EMPLOI*

**Pole emploi qui devient France Travail au 1^{er} Janvier 2024*

Dans l'optique de renforcer l'attractivité du métier, mais aussi pour informer les professionnels de leurs droits, le Relais Petite Enfance et France Travail organisent une réunion d'information à destination des assistants maternels et des candidats à l'agrément.

Cette réunion aura lieu d'ici le mois de Juin 2024 et traitera des points suivants :

- les conditions d'indemnisation par France Travail
- les aspects réglementaires pour actualiser sa situation
- les moyens de liaison avec France Travail pour les assistants maternels
- les démarches possibles en cas de baisse d'activité
- les dernières évolutions réglementaires

Info à suivre sur le Padlet pour la communication de la date et du lieu de ce rendez-vous...

Dans l'attente des informations complémentaires, vous pouvez déjà vous inscrire (cf tableau projets)

PADLET

Pour le rendre plus interactif, le Padlet du Relais évolue...
Venez le découvrir rapidement, et partager vos publications !

Pour vous connecter il vous suffit de flasher ce QR code...



Mot de passe :
ramrlv63

Les personnes qui le souhaitent peuvent aussi créer leur compte personnel. Ainsi, une notification sera reçue à chaque nouvelle publication !

KIOSQUE FAMILLE

Mettre à jour vos disponibilités : Un futur nouveau format

Le logiciel Technocarte, utilisé par le Relais Petite Enfance pour gérer les missions du service et la liste des assistants maternels, propose une nouvelle fonction : le kiosque famille.

Ce nouveau dispositif permet aux assistants maternels de transmettre au service leurs disponibilités, leurs changements de situation ou de coordonnées en 2 clics à tous moments.

En avant-première un groupe de 10 assistants maternels teste ce nouveau service pour vérifier son utilisation avant sa mise en place.



MON ENFANT

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap) de 2020 prévoit l'obligation d'inscription et de déclaration des disponibilités des assistants maternels sur le site monenfant.fr

■ Si vous êtes déjà inscrit : rappelez-vous que vous devez déclarer vos disponibilités sur le site monenfant.fr à minima avant le 1er Juin et le 1er Décembre de chaque année, pour les six mois suivants. Vous pouvez également procéder à une mise à jour de vos disponibilités à tout moment de l'année.

Attention, si beaucoup de connexions simultanées, le site peut saturer et nécessiter une connexion ultérieure de votre part.

■ Si vous n'êtes pas encore inscrit : munissez-vous de votre attestation d'agrément et rendez-vous sur le site : Mon Enfant.fr ou cliquez sur le lien : <https://monenfant.fr/je-suis-un-professionnel>.

Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez consulter le guide utilisateur disponible sur le site ou en cliquant sur le lien suivant : <https://monenfant.fr/aide-assistants-maternels>

Toute l'équipe du Relais reste disponible pour répondre à vos questions à ce sujet ou vous aider à vous inscrire.

Entre idées reçues et pratiques...parlons du salaire

Par définition, le salaire est la rémunération d'un travail ou d'un service. Néanmoins, au-delà de cette définition, une multitude de questions se posent...



Un salaire doit-il être calculé par rapport à ses besoins (matériel, familiaux, individuel) ?

Un assistant maternel qui souhaite privilégier des contrats à temps partiel peut-il augmenter son taux horaire pour couvrir ses besoins ?

Un salaire doit-il être calculé en fonction des possibilités de l'entité qui rémunère ?



Un parent qui a un salaire « élevé » doit-il payer plus qu'une famille en situation plus précaire ?



Un salaire doit-il être appréhendé selon la valeur du travail ?

Le fait de s'occuper de jeunes enfants a-t-il plus ou moins de valeur qu'un autre métier ? Par ailleurs, tous les assistants maternels ont-ils les mêmes compétences ?

Ces interrogations, qui, de tous temps ont été des questions de société, sont d'actualité en ce qui concerne l'accueil des jeunes enfants et le salaire des assistants maternels.

Voici quelques éléments pour aider chacun à se positionner...



Le salaire de l'assistant maternel ne coûte rien aux parents car ils ont les aides (de la CAF/MSA, de leur employeur...) ...

Un exemple : Martin et Julie ont 40 000€ de revenus annuels et 2 enfants à charge. Ils emploient Dominique pour s'occuper de leur fils Liam.

Ils ont besoin de 40h par semaine, 47 semaines dans l'année. Ils signent donc un contrat sur 52 semaines.

Dominique leur demande 3€80/h.
Salaire : 658€67 Droits CMG : 319€07

Le CMG est plafonné en fonction du revenu des parents et de la composition de la famille.

Martin et Julie ont donc un reste à charge de 339€60. Ils devront également penser à rajouter les indemnités d'entretien, apporter les couches, et préparer les repas ou demander à Dominique de le faire

Salaire horaire net moyen des assistants maternels			
	2021	2023 (janvier-juillet)	SMIC net horaire 2023
Au niveau National	3€62	3€78	2€67
Au niveau de la région Auvergne Rhône Alpes	3€71	3€84	
Au niveau du département du Puy de Dôme	3€72	3€80	
Sources URSSAF Caisse nationale et données Yoopies (juillet 2023)			

Montant maximum du CMG (du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024), en cas de rémunération directe du salarié selon le niveau de revenu des parents				
		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Âge de l'enfant	- de 3 ans	506 €	319,07 €	191,41 €
	de 3 ans à 6 ans	253 €	159,56 €	95,71 €



Dans ma commune, un assistant maternel demande un salaire plus important que son collègue. Cette personne exagère...

Oui, si l'assistant maternel augmente son salaire sans lien avec ses propositions d'accueil.

En revanche, un assistant maternel :

- expérimenté
- qui suit des formations régulièrement (voir qui a un diplôme spécifique)
- qui propose des temps d'éveil riches et diversifiés aux enfants accueillis
- qui respecte les besoins des enfants et est en mesure de s'appuyer sur un projet d'accueil étayé...

...est légitime pour demander un salaire plus important qu'un collègue qui viendrait d'être agréé, qui serait sans expérience, ou qui ne posséderait pas de diplôme dans la petite enfance



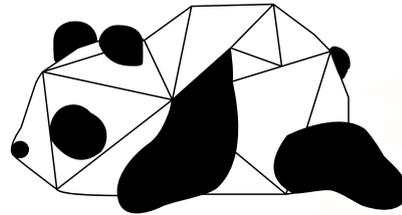
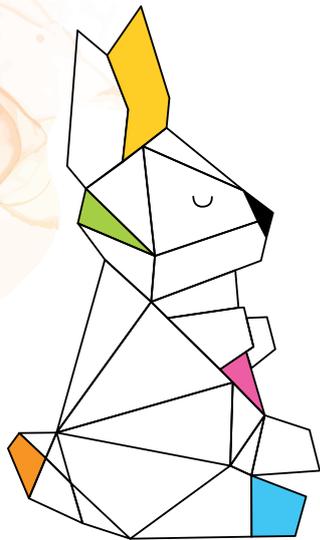
Le SMIC augmente : le salaire de l'assistant maternel doit donc être revalorisé ...

-> Non si l'assistant maternel est au-dessus du SMIC.

-> Oui si l'assistant maternel est au SMIC (ce qui est rarement le cas).

Éventuellement si les 2 parties sont d'accord : comme tout salarié, l'assistant maternel est en droit de demander une augmentation de salaire. Comme tout employeur, celui-ci peut accepter ou refuser.

RLV



RLV

**RIOM LIMAGNE
& VOLCANS**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



rlv.eu



[f](#) [@](#) [X](#) [in](#)